

REGLEMENT DU TOURNOI VETERAN DU 15 MARS 2020

DOUBLES HOMMES, DOUBLES DAMES ET DOUBLES MIXTES

DE SAINT SULPICE LAURIERE (87)

Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine sous le n° en cours

Le juge-arbitre de la compétition sera Géraldine BOURDACHE-DESVAUD et le GEO Théo PRADEAU.

Le tournoi est ouvert aux joueurs **VETERANS de la région Nouvelle Aquitaine et des régions alentours** classés dans les séries P, D et R ainsi qu'aux joueurs non compétiteurs (NC).

Les joueurs devront être en possession de leur licence compétition à la date limite d'inscription (le 5 mars 2020).

Compétition en **DOUBLE DAMES, DOUBLE HOMMES et DOUBLE MIXTES**.

La constitution des tableaux se fera par poules uniques de 4 ou 5 constituées en fonction de la moyenne CPPH de la paire.

Les moyennes CPPH prises en compte pour le tournoi seront celles en vigueur au 05/03/2020.

Dans une même poule, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (x32 si il y a des NC à P12). Les paires avec un écart de points ne permettant pas l'application de cette règle seront refusées.

Le montant des engagements est de **12 euros pour un tableau, 16 euros pour deux tableaux**.

Le nombre maximum de participants est fixé à 100 joueurs par jour. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée à la date du mail ou du cachet de la poste.

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 4 mars 2020**.

Les tableaux seront faits par tirage au sort via le logiciel FFBad (Badplus).

Constitution des tableaux **le 9 mars 2020**.

Sauf demande expresse de la part du club, les convocations seront adressées par mail.

Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, le volant officiel est le BABOLAT 4. Des tubes de volants seront en vente à la table de marque.

Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points et seront en auto-arbitrage .

Le tournoi se déroule selon les règles du jeu et d'organisation préconisées par la FFBad, sous la responsabilité du Juge-Arbitre présent dans le gymnase.

Le Juge-arbitre veille au bon déroulement de la compétition et fait respecter les règles du jeu applicables à toutes compétitions de Badminton.

Il est responsable de la discipline sur les terrains et peut prendre toutes mesures à cet effet (avertissements, disqualifications).

Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.

En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur après la constitution des tableaux.

A l'appel de son nom, tout joueur dispose de trois minutes pour se présenter. Dans le cas contraire, un deuxième appel est fait et le joueur est déclaré forfait s'il est toujours absent après deux minutes supplémentaires.

Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de trois minutes.

Tout volant touchant un câble suspendu/panneaux de baskets appartenant à l'infrastructure du gymnase est compté "LET" au service une fois. Tout volant touchant une autre infrastructure du gymnase est compté "FAUTE".

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit doit en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.

L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, aux arbitres, aux membres du Comité d'Organisation et uniquement entre les sets pour l'entraîneur de chaque joueur.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets sur le lieu de la compétition.

Les participants, accompagnateurs, ou visiteurs sont susceptibles d'être pris en photo lors de la compétition.

Il est recommandé d'être vigilant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont recommandées.

La participation à ce tournoi implique l'acceptation de tous les points du présent règlement.

Correspondance et informations :

Madame PERRIER Isabelle
MALABARD 87640 RAZES
06-75-01-48-13
perrier.isabelle1@orange.fr